

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
Arrondissement de Saint-Brieuc  
Commune de Jugon-les-Lacs

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 26 mars 2026

Date de convocation : 23 mars 2026  
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 27 mars 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MEGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacy GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

**Etaient absents excusés :**

Madame Mauricette DIRR et Monsieur Alexis POIDEVIN.

**Etaient absents représentés :**

Néant

**Procurations :**

Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Natacha CARRO  
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Gwenaëlle AOUTIN

Secrétaire de séance : Madame Chantal TARDY

|               |                                                   |                            |
|---------------|---------------------------------------------------|----------------------------|
| CM 26.03.2026 | Désignation des représentants aux syndicats d'eau | Délibération<br>n°2026-067 |
|---------------|---------------------------------------------------|----------------------------|

**Rapporteur :** Gwenaëlle AOUTIN

Madame le Maire rappelle que la commune de Jugon-les-Lacs dépend de deux syndicats d'eau :

- Le Syndicat Mixte d'Adduction d'eau Potable Caulnes La Hutte Quélaron (SMAEP)
- Le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre (SMAP)

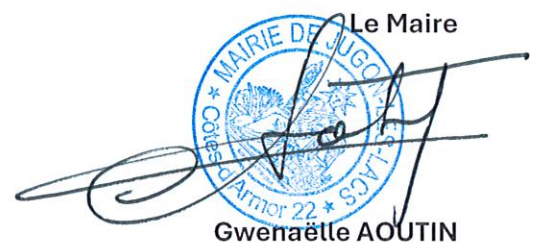
Les compétences eau potable et GEMAPI sont des compétences communautaires. Il n'appartient plus à la commune de Jugon-les-Lacs de désigner directement ses représentants au sein de ces structures.

Toutefois, traditionnellement, Lamballe Terre et Mer demande à Jugon-les-Lacs de flécher deux titulaires (plus de 1 000 abonnés au service AEP) et un suppléant, pour permettre à la commune d'être représentée au sein des instances de ces deux syndicats.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**  
**Décide**

- De surseoir à cette délibération, en attendant les modalités de désignation fixées par Lamballe Terre et Mer

Suivent les signatures pour copie conforme,

  
Le Maire  
Gwenaëlle AOUTIN